

Séance ordinaire du 20 mai 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Trécesson, tenue à 19 h 00, le 20 mai 2025, en la salle habituelle des délibérations, sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Nadia Caron :

PRÉSENTS

Monsieur André Masson, conseiller au siège no. 1
Monsieur Martin Veilleux, conseiller au siège no. 4 (à distance, via l'application Teams)
Monsieur Stéphan Roy, conseiller au siège no. 6

ABSENTS

Monsieur Ghislain Nadeau, maire
Monsieur Rémi Roy, conseiller au siège no. 5

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière et monsieur Mario Morin, directeur général et greffier-trésorier adjoint, sont également présents. Assiste également en présentiel, dans l'assistance, une personne.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

À 19 h 00, madame la mairesse suppléante Nadia Caron ouvre la séance, après constatation du quorum.

Résolution 2025-05-065

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Première période de questions

Aucune question.

Résolution 2025-05-066

Adoption du procès-verbal d'une consultation publique tenue le 1 avril 2025 en regard du règlement d'urbanisme numéro 2025-327

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Séance ordinaire du 20 mai 2025

Que le procès-verbal de la consultation publique tenue le 1 avril 2025 en regard du règlement d’urbanisme numéro 2025-327 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-067
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 avril 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-068
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2025 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-069
Adoption de la liste des comptes payés et à payer au 20 mai 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que la liste résumée des salaires versés ainsi que les comptes payés et à payer au 20 mai 2025, déposée par monsieur Pierre Paul, comptable, totalisant un montant de 122 357,01 \$, soit et est approuvée:

Description	Montant
Comptes payés, à payer et prélèvements	62 808,68 \$
Salaires nets versés	33 824,86 \$
DAS provinciales et fédérales	25 723,47 \$
TOTAL :	122 357,01 \$

Adoptée à l’unanimité des conseillers.

Dépôt de rapport – « État de la situation financière au 30 avril 2025 »

Madame Marie Claude De Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, dépose aux membres du conseil le rapport « État de la situation financière au 30 avril 2025 », préparé par monsieur Pierre Paul, comptable.

Résolution 2025-05-070
Commandite – École Morency

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que ce conseil accepte de verser une commandite d'un montant de 175,00\$ à l'école Morency de Trécession pour les sept (7) élèves finissants de 6^e année, et ce afin de les récompenser pour leur persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-071
Aide à un organisme

Considérant qu' en vertu de l'alinéa 2 de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, la municipalité peut accorder une aide à la création et la poursuite d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et généralement de toute initiative de bien-être à la population;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Veilleux, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

D' autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, à verser une aide financière à l'organisme ci-dessous mentionné :

Organisme	Montant
La Maison du Bouleau Blanc	100,00 \$

Cette aide financière s'inscrit dans la volonté de la famille de feu Nathalie Dion pour le versement de dons, celle-ci ayant œuvré pendant de nombreuses années au service de la municipalité de Trécession en tant que conseillère municipale et s'étant impliquée activement dans de nombreux comités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-072

Autorisation d'achat de 20 lumières de rue

Attendu que plusieurs lumières de rue sont brûlées ;

Attendu que la municipalité de Trécesson souhaite changer ses lumières de rue pour des lumières au DEL;

Attendu qu' en changeant les lumières au DEL la municipalité fera une économie d'électricité et sur la durée de vie des lumières ;

Attendu que l'estimation du coût de remplacement de chaque lumière est de 750\$ incluant la lumière et les frais d'installation,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée à acheter 20 lumières de rue et à les faire installer pour la somme de 15 000, \$ par DL entrepreneur électricien & associés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-073

Autorisation d'achat d'une thermopompe

Attendu que le bureau municipal n'est pas climatisé sauf dans l'entrée ;

Attendu que l'été dans plusieurs bureaux la température ne permet pas des conditions adéquates pour travailler ;

Attendu que des subventions sont disponibles pour l'installation d'une thermopompe par Hydro-Québec;

Attendu que la thermopompe permettra de faire des économies d'énergie sur le chauffage en hiver ;

Attendu que l'installation de la thermopompe va dans la vision environnementale à long terme de la municipalité ;

Attendu que pour les coûts à prévoir, la municipalité a eu une soumission pour l'installation d'une thermopompe de marque Haxxair, modèle HVHM-36T2D, et quatre (4) unités murales modèle HAH-12T2D de l'entreprise Lapierre Réfrigération pour la somme de 14 300,00\$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soit autorisée à acheter et faire installer une thermopompe conformément à la soumission reçue par Lapierre Réfrigération Inc.;

Séance ordinaire du 20 mai 2025

Que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à mandater DL Entrepreneur électricien & associés, à faire le raccordement électrique de la thermopompe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Avis de motion – Adoption du règlement numéro 2025-328 « Modification du règlement numéro 2023-305 relatif à la vidange des fosses septiques des résidents de la municipalité de Trécesson »

Monsieur le conseiller Stéphan Roy donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté pour adoption le règlement numéro 2025-328 « Modification du règlement numéro 2023-305 relatif à la vidange des fosses septiques des résidents de la municipalité de Trécesson ».

Dépôt des résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'urbanisme numéro 2025-327

Le directeur général et greffier-trésorier adjoint, monsieur Mario Morin, dépose aux membres du conseil les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement d'urbanisme numéros 2025-327, résumés comme suit :

Nombre de demandes requis pour la tenue d'un scrutin référendaire : 12
Nombre de demandes reçues : 0

Le règlement numéro 2025-327 est en conséquence réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Résolution 2025-05-074

Adoption du règlement numéro 2025-325 « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 »

Attendu que ce conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2015-224 afin de modifier les limites de la zone Ra-4 en éliminant la zone PC-5;

Attendu que la modification proposée vise à changer l'usage de la seule propriété de la zone PC-5, actuellement de type public et communautaire, pour un usage de nature résidentielle, ce dernier usage devant permettre et ainsi autoriser l'émission des permis requis pour des travaux de rénovations résidentielles;

Attendu que pour donner suite à un examen de conformité du règlement numéro 2025-325 réalisé par le service de l'aménagement de la MRC d'Abitibi, il y a lieu d'éliminer le saut de numéro entre la zone PC-4 et la zone PC-6;

Attendu qu' il y a donc lieu de prévoir une nouvelle numérotation des zones PC pour contrer ce saut de zones, en modifiant

Séance ordinaire du 20 mai 2025

conséquemment les plans de zonage et les grilles de spécifications concernées;

Attendu que les modifications à apporter sont mineures et constituent des détails qui ne changent en rien la nature du règlement numéro 2025-325;

Attendu que le conseil a pu prendre connaissance du règlement numéro 2025-325, avec les modifications proposées incluses, et ce avant la présente séance,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que le règlement numéro 2025-325 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-075

Adoption du règlement numéro 2025-327 « Modification du règlement de zonage numéro 2015-224 »

Attendu que ce conseil entend modifier son règlement de zonage numéro 2015-224 afin de permettre l'implantation de tours de télécommunication à l'intérieur de la zone forestière FO-1;

Attendu que le règlement numéro 2025-327 a reçu l'approbation des personnes habiles à voter lors de la tenue d'un registre à cette fin le 6 mai 2025;

Attendu que des copies du règlement numéro 2025-327 ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance;

Attendu que les membres du conseil ont pu prendre connaissance du règlement numéro 2025-327 avant la présente séance;

Attendu qu' un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 2025-327 a dûment été déposé à la séance ordinaire du 18 mars 2025;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que le règlement numéro 2025-327 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-076

Adoption du projet de règlement numéro 2025-328 « Modification du règlement numéro 2023-305 relatif à la vidange des fosses septiques des résidents de la municipalité de Trécesson »

Attendu que ce conseil entend modifier le règlement numéro 2023-305 relatif à la vidange des fosses septiques des résidents de la municipalité de Trécesson afin de permettre, sous certaines conditions, aux résidents qui le désirent de pouvoir retenir un entrepreneur de leur choix pour la vidange de leur fosse septique;

Attendu que des copies du projet de règlement numéro 2025-328 ont été mises à la disposition du public au début de la présente séance;

Attendu que les membres du conseil ont pu prendre connaissance du projet de règlement numéro 2025-328 avant la présente séance;

Attendu qu' un avis de motion pour la présentation du règlement numéro 2025-328 a dûment été déposé à la séance ordinaire du 20 mai 2025,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et unanimement résolu :

Que le projet de règlement numéro 2025-328 soit adopté tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-077

Fin de la période probatoire de l'employé 32-0031

Considérant que l'employé 32-0031 a été embauché à compter du 10 novembre 2024 par le présent conseil;

Considérant que l'embauche de l'employé 32-0031 était conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois;

Considérant qu' après évaluation, la directrice générale et greffière-trésorière, Marie Claude De Gagné, recommande au conseil municipal l'embauche, sur une base permanente de l'employé 32-0031, celui-ci ayant réussi sa période probatoire,

En conséquence, Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

De confirmer la fin de période probatoire de l'employé 32-0031 et de confirmer son embauche sur une base permanente à compter du 11 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-078

Prolongation du contrat de services de monsieur André Brunet

Attendu que le contrat de services conclu avec monsieur André Brunet s'est terminé en date du 31 décembre 2024, conformément à la résolution numéro 2024-10-186

Attendu les besoins additionnels de la municipalité pour la surveillance de travaux devant se dérouler au cours de l'année 2025, notamment pour les travaux préliminaires de drainage sur le chemin de la Pépinière,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

De ratifier la décision de la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, d'avoir prolongé le contrat de services de monsieur André Brunet, et ce jusqu'au 14 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-079

Autorisation à signer un acte de vente pour l'immeuble numéro 4 284 210

Attendu que la municipalité a été adjudicataire de l'immeuble désigné comme étant le lot quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent dix (4 284 210) au terme d'une vente pour non-paiement de taxes le 3 novembre 2020 ;

Attendu que la municipalité n'a jamais signé l'acte notarié officialisant la situation ;

Attendu que ce conseil entend régulariser cette situation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que le maire, monsieur Ghislain Nadeau, et la directrice générale et greffière-trésorière, madame Marie Claude De Gagné, soient autorisés à signer tout document afférent à la conclusion de cette transaction;

Que la firme PME Inter notaire, soit mandatée pour la transaction de vente de l'immeuble désigné comme étant le lot quatre millions deux cent quatre-vingt-quatre mille deux cent dix (4 284 210).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-080

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) – Engagements de la municipalité de Trécesson

Attendu que la municipalité de Trécesson a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson, appuyé par monsieur le conseiller Stéphan Roy et résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019- 2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version numéro 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-081

Nomination d'un nouveau parc

- Attendu qu'** au cours de l'année 2024, des travaux visant l'aménagement d'un parc intergénérationnel débutaient, dans le secteur du Lac Davy, en bordure du chemin du Lac-à-la-Truite;
- Attendu qu'** une inauguration dudit parc est prévue le 14 juin prochain;
- Attendu qu'** il y a lieu ne nommer officiellement ce nouveau parc;
- Attendu que** la population a été invitée à suggérer des noms pour identifier ce nouveau parc;
- Attendu que** parmi les suggestions reçues, l'appellation « Parc du Lac » a été retenue,

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

- Que** ce conseil nomme officiellement le nouveau parc intergénérationnel en bordure du chemin du Lac-à-la-Truite « Parc du Lac »;
- Que** ce conseil profite de l'occasion pour adresser ses remerciements à tous les intervenants et partenaires ayant contribué à cette belle réalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution 2025-05-082

Avis favorable à Vidéotron pour l'autorisation d'installation d'un système d'antennes de radiocommunication et de radiodiffusion

- Attendu que** Vidéotron projette l'installation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Trécesson;
- Attendu que** la municipalité a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « notification du public »;
- Attendu que** dans le cadre de cette procédure, un avis favorable relatif à l'emplacement proposé pour l'installation de système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion sur le territoire municipal est requis;
- Attendu que** la procédure de CPC-2-0-03 d'Innovation Sciences et Développement économique Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Loi sur la radiocommunication*;
- Attendu que** le site visé constitue le site de moindre impact compte tenu des impératifs d'ordre technique avec lesquels doit également composer le promoteur,

Séance ordinaire du 20 mai 2025

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphan Roy, appuyé par monsieur le conseiller Martin Veilleux et résolu :

Que la municipalité de Trécesson est favorable au projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunication et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron, et projeté au lot numéro 4 282 856;

Que copie de la présente résolution soit transmise à Vidéotron.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Seconde période de questions

Madame Marie Claude De Gagné répond aux questions du citoyen présent.

Résolution 2025-05-083

Levée de l'assemblée

À 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller André Masson et résolu :

Que la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Nadia Caron
Mairesse suppléante

Marie Claude De Gagné
Directrice générale et greffière-trésorière